



# Les aides à la vie étudiante janvier 2020

Bourses, logement, aides financières

# LE CROUS (Centre régionaux des œuvres universitaires et scolaires)

---



- ▶ Les CROUS ont pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants.
  - ▶ Le CROUS a plusieurs fonctions:
    - La gestion des bourses et l'action sociale (service social)
    - La gestion des logements en résidence universitaire
    - La restauration (resto U, cafétérias)
    - Actions culturelles
    - Services emplois (jobs étudiants)
- 



# SERVICE SOCIAL DU CROUS

---

- ▶ Sur les campus, à proximité des lieux d'études, **des assistants de service social** sont votre **écoute** pour vous **aider** à faire face à vos **difficultés personnelles** (médicale, psychologique, familiale, financière, administrative). Ils vous reçoivent en toute confidentialité, dans leur cadre de permanences sur rendez-vous au Crous, dans les antennes locales du Crous, dans les universités
- 



# LA DEMANDE DE BOURSES

---



FAITES VOTRE DEMANDE  
DE BOURSE ET/OU DE LOGEMENT ÉTUDIANT

- ▶ La demande de bourses s'effectue sur le **Portail de la vie étudiante via le site du CROUS**.
  - ▶ L'étudiant procède à la saisie de son Dossier Social Etudiant (DSE)
  - ▶ Les demandes de bourse et de logement se font en même temps sur le DSE
  - ▶ Elles s'effectuent **tous les ans** sur le Portail de la vie étudiante
  - ▶ **Exceptions**: Pour les écoles de santé/social la demande se fait dans les établissements en début d'année scolaire ou sur le site de la région Auvergne Rhône Alpes; Pour les écoles d'agriculture, les demandes se font aussi auprès de l'établissement ou via le site [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
- 



# LA DEMANDE DE BOURSES

- ▶ Le CROUS est votre interlocuteur principal.
- ▶ Même si vos vœux sont en dehors de l'académie de Grenoble, c'est **le CROUS de Grenoble** qui gère votre dossier dans un premier temps.
- ▶ Vous pouvez formuler plusieurs vœux dans différentes académies
- ▶ Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse vous avez la possibilité de faire une simulation sur le site du CROUS



simulateur de  
bourse

Plus d'informations



Le simulateur de bourse

Calculez vos droits à la bourse et votre échelon

## Les revenus de la famille

Les revenus 2017 figurant sur l'avis fiscal 2018 détenu par la famille de l'étudiant \*

\*Champ obligatoire

## Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Nombre de frères et sœurs du candidat boursier :

- dont frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur :

## L'éloignement du lieu d'études

Candidat boursier dont le domicile familial (commune de résidence) est éloigné de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire :

de 0 à 30 kilomètres

de 30 à 249 kilomètres

de 250 kilomètres et plus



# LE MONTANT DES BOURSES

- ▶ Pour l'année 2019-2020, le montant des bourses est établi en fonction des échelons:
- ▶ Echelon 0 bis : 1020€
- ▶ Echelon 1 : 1687€
- ▶ Echelon 2 : 2541€
- ▶ Echelon 3 : 3253€
- ▶ Echelon 4 : 3967€
- ▶ Echelon 5 : 4555€
- ▶ Echelon 6 : 4831€
- ▶ Echelon 7 : 5612€



Les bourses sont versées tous les mois de septembre à juin.



# LES JUSTIFICATIFS

---

- ▶ Copie de l'avis fiscal 2019 sur les revenus 2018 de la famille
  - ▶ En cas de divorce, copie de l'extrait de jugement confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire
  - ▶ La copie des justificatifs de scolarité du candidat et le cas échéant des frères et sœurs étudiants dans l'enseignement supérieur
  - ▶ Seuls les dossiers retournés avec toutes les pièces seront instruits et donneront lieu à une notification de bourse et/ou de logement par e-mail
- 



# RESTAURATION / TRANSPORTS

---

## RESTAURATION

- ▶ **Le paiement s'effectue avec le service IZLY (solution 100% connectée).**

Pour cela, **vous devez ouvrir un compte IZLY.** Après la constitution de votre DES, Izly vous envoie un e-mail.

- ▶ **Prix d'un repas étudiant à partir de 3,30 €**

## TRANSPORTS

- ▶ **LA CARTE SANS CONTACT OÙRA !**

Elle est le support de vos déplacements sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

- ▶ Tarif pour sa création initiale : **5€**

<https://www.oura.com>

- ▶ Sur cette carte, vous pouvez combiner votre abonnement TER (trains) avec votre abonnement des transports urbains (bus, métros, trams)
- ▶ Pensez également aux sites de covoiturage, par exemple : blabla car et eco-covoiturons



# LE LOGEMENT

---

- ▶ La demande de logement, gérée par le CROUS, s'effectue sur le DSE. Vous pouvez la faire **à partir du 5/01/2020**.
- ▶ Vous recevez une première notification par mail (renouvellement, rejet ou attente de décision)
- ▶ La première attribution se fait fin juin.
- ▶ Les résidences universitaires sont ouvertes à l'ensemble des étudiants boursiers et non boursiers.



# LE LOGEMENT

► Types de logement :

- **Les chambres traditionnelles** meublées / surface 9m<sup>2</sup> : **200€** (charges comprises : EDF, eau, chauffage)
- **Les chambres rénovées** meublées / Surface 12m<sup>2</sup> : **290€** (attention charges à prévoir selon la résidence)
- **Studios de type T1 ou supérieur** (loyer moyen de **245 à 489€** hors charges et mobilier).
- **Colocation**
- Logement étudiant à mobilité réduite



# LE LOGEMENT

---

- ▶ Pensez également à :
  - ▶ [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)
  - ▶ Les associations de logement transgénérationnel (chambres chez l'habitant)
  - ▶ Les petites annonces
  - ▶ Les agences immobilières
  - ▶ Internet (résidences privées pour étudiants)
  - ▶ Logements sociaux
  - ▶ Pour ANNECY : [www.logement-etudiant-annecy.fr](http://www.logement-etudiant-annecy.fr)
  - ▶ La colocation pour réduire les frais
- 



# LES AIDES DU CROUS

---

- ▶ **L'Aide Spécifique** : elle permet de répondre aux **situations particulières** (détresse financière, indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille, reprise d'études). L'aide peut être ponctuelle ou annuelle. Un entretien avec le service social est obligatoire et vous devrez justifier de la situation.
  - ▶ **Aide à la mobilité Parcours Sup**: aide pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée en 2019/2020 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Son montant est de 500€, versés en une fois en début d'année universitaire.
  - ▶ Pour ces aides, s'adresser au service social du CROUS
  - ▶ **Aide au mérite** : aide réservée aux élèves de terminale **futurs boursiers sur critères sociaux** ayant obtenu le **bac avec mention « Très bien » (900 € /an, en 9 mensualités)**
- 



# LES AIDES NON GERÉES PAR LE CROUS

- ▶ Aides des collectivités locales (région, département, villes). Se renseigner auprès de chaque collectivité pour connaître les calendriers et démarches.
- ▶ Le prêt étudiant d'un montant maximum de 15 000€. L'état a créé un fonds de garantie prêt étudiants. Grâce à cette garantie certaines banques peuvent accorder un prêt sans conditions de ressources ni caution parentale. L'étudiant a la possibilité de rembourser le prêt après l'obtention de son diplôme.



# L'AIDE AU LOGEMENT (APL/ALS)



- ▶ Tous les étudiants vivant seuls peuvent bénéficier d'une aide au logement.
- ▶ Ce sont vos ressources à vous qui sont prises en compte, et non celles de vos parents.



- ▶ **Si vos parents perçoivent des prestations familiales et que vous demandez une aide au logement, vous ne serez plus compté comme à la charge de vos parents. Ils risquent donc de perdre une partie de leurs prestations !**
- ▶ **Vous avez la possibilité de faire des simulations auprès de la CAF et ainsi voir ce qui est le mieux.**

# EXEMPLE SITUATION CAF

- ▶ Une famille a trois enfants de 6, 9 et 18 ans, dont les ressources sont inférieures à 46 680 € (brut global) à l'année.

- ▶ **MONTANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DE CETTE FAMILLE**

AVANT :		APRES :	
▶ AF pour 3 enfants	301,61€	AF pour 2 enfants	132,21€
▶ Complément familial	171,23€	<b>Suppression du complément et majoration</b>	
▶ Majoration + 14 ans	66,11€		
▶ <b>TOTAL</b>	<b>538,95€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132,21€</b>

**PERTE : 406,74€ (+ baisse de l'APL de la famille)**

**Dans cette situation il est préférable que la famille conserve les allocations et qu'elle verse une pension alimentaire à l'aîné.**

# DISPOSITIFS D'AIDE AU PAIEMENT DE LA CAUTION

## ▶ **VISALE : L'AIDE A LA CAUTION LOCATIVE**

**VISALE** est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants (boursiers ou non, apprentissage) dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Ce dispositif dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur.

## ▶ **LE DISPOSITIF LOCAPASS**

Les aides locapass (avance du dépôt de garantie ou caution solidaire) peuvent être **accordées aux étudiants boursiers d'État** dès réception de leur notification conditionnelle de bourse ou aux étudiants salariés (contrat à durée déterminée) ou aux jeunes en contrat d'alternance.

**Une avance du dépôt de garantie** demandée par le bailleur (500 € maximum) sous la forme d'un prêt à taux 0 % remboursable sur 3 ans maximum par mensualités de 20 € minimum.

**Une véritable caution solidaire** en garantie des loyers et charges jusqu'à 9 mois.



# DISPOSITIFS D'AIDE AU PAIEMENT DE LA CAUTION

- ▶ Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider **les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir**. Dispositif départemental, les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de votre zone géographique.
- ▶ L'AIDE MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet **d'alléger le montant du loyer (de 10 à 100€ / mois)**. Elle s'adresse aux **jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

# CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

- ▶ Contribution à régler, d'un montant de 91 € en ligne au moment de l'inscription universitaire
- ▶ L'objectif de cette contribution est de favoriser l'accueil et l'accompagnement (sanitaire, social, culturel et sportif) des étudiants
- ▶ En sont exonérés :
  - ❖ Les étudiants en BTS
  - ❖ Les élèves boursiers ou bénéficiaires d'une allocation spécifique
  - ❖ Les étudiants réfugiés, demandeurs d'asile



# SECURITE SOCIALE / MUTUELLE

---

## SECURITE SOCIALE

- ▶ Pas de changement de régime.
- ▶ Vous restez affilié en tant qu'assuré autonome à votre régime actuel (en général celui de vos responsables légaux).

## MUTUELLE

- ▶ La mutuelle est facultative mais vous permet de rembourser la partie non prise en charge par la sécurité sociale.
  - ▶ Vous pouvez rester affilié à celle de vos parents ou adhérer à votre propre mutuelle
- 
- ▶

# L'APPRENTISSAGE

- ▶ **Après un entretien et la signature du contrat d'apprentissage, l'étudiant devient salarié de l'entreprise**, sous contrat de travail à durée déterminée de 1 à 3 ans selon la profession et le niveau de qualification visés.

Deux types de contrat : le Contrat d'apprentissage ou le Contrat de professionnalisation.

Il **bénéficie de congés payés** et non des vacances scolaires, **est affilié au Régime Général de la Sécurité Sociale...** et cotise déjà pour la retraite.

- ▶ L'étudiant en alternance perçoit entre 25 et 78% du SMIC selon son âge et la progression dans la formation.

Ces salaires sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC ; y compris si il est rattaché au foyer fiscal de ses parents.

- ▶ **L'étudiant par alternance n'ouvre pas droit aux bourses d'enseignement supérieur dans la mesure où il n'a pas le statut d'étudiant mais celui de salarié.**
- ▶ En revanche il peut bénéficier des mêmes dispositifs d'aide au logement de la CAF, du locapass, de visale et de l'aide mobili-jeune...



# IMPOSITION

---

- ▶ Dès vos 18 ans, vous devez remplir une déclaration de revenus, sous certaines conditions. Vous pouvez également faire le choix, en fonction de votre situation et de celle de votre ou vos parents, de ne pas effectuer votre propre déclaration - c'est ce que l'on appelle « être rattaché·e au foyer fiscal parental ».
- ▶
- ▶ Si vous faites le choix d'effectuer votre propre déclaration, vous ne serez plus considéré à la charge de vos parents. Ils perdront donc une demi-part fiscale et le bénéfice éventuel des allocations familiales. Cette perte peut être compensée par la déclaration d'une pension alimentaire que vos parents vous verseraient (et que vous devez aussi déclarer).
- ▶
- ▶ Le plus simple est d'effectuer une simulation sur :
- ▶ [https://www3.impots.gouv.fr/simulateur/calcul\\_impot/2019/](https://www3.impots.gouv.fr/simulateur/calcul_impot/2019/)



# BUDGET ETUDIANT

▶ Ressources : Bourses (de 102 à 561€) / prêts / jobs étudiants / APL / pension alimentaire...

▶ Charges :

• Logement	200 à 600€
• Nourriture	250€
• Frais scolaires	50€
• Frais de transport	15€ (abonnement de bus) Prévoir les trajets famille/ville universitaire
• Vêtements (répartis mensuellement)	30€
• Entretien et hygiène	15€
• Loisirs	30€
• Electricité /Eau (si non compris)	50€
• Téléphone/Internet	25€ (ne pas hésiter à comparer les différentes offres proposées par les opérateurs).

**BUDGET MENSUEL TOTAL VARIANT DE 665 € EN CHAMBRE A 1065 € EN STUDIO**

▶ **Prévoir en plus à la rentrée** : les fournitures scolaires l'achat de mobilier si non meublé, l'ouverture des compteurs (eau, électricité...), la caution, l'assurance logement...



## QUELQUES CONSEILS

---

- ▶ **La rentrée s'anticipe le plus possible!** Même si vous êtes incertains, effectuez vos demandes de bourse et de logement dès maintenant!
- ▶ **Pensez à formuler plusieurs vœux**, mais surtout mettez en **premiers vœux les lieux les plus demandés** (Annecy notamment)
- ▶ Pour ceux qui désirent partir à Annecy attention, les loyers sont parfois plus élevés (entre 300-520€) et les places en résidences universitaires sont rares. Il vaut donc mieux regarder les annonces [www.logement-etudiant-annecy.fr](http://www.logement-etudiant-annecy.fr), particuliers)...



# LES SITES

- ▶ CROUS : [www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)
- ▶ Demande de bourses et de logement : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- ▶ CNOUS descriptif détaillé des logements [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)
- ▶ Dossier bourses écoles agricoles: [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
- ▶ Dossier bourses formations sanitaires et sociales :  
[https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/47/289-bourse-regionale-pour-les-  
formations-sante-social-formations-apprentissage.htm](https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/47/289-bourse-regionale-pour-les-formations-sante-social-formations-apprentissage.htm)
- ▶ Pour les logements :
  - ▶ Le site des agences immobilières
  - ▶ [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)
  - ▶ [www.logement-etudiant-annecy.fr](http://www.logement-etudiant-annecy.fr),
- ▶ Lokaviz (centrale du logement étudiant du CROUS) : [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)
- ▶ Jobaviz (centrale du job étudiant) : [www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)
- ▶ Pour la demande d'aide au logement [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

